

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 169

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention à l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) pour son service ALISE, exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413311048**

PRESENTATION

L'association Accompagnement, Logement, Insertion Sociale (ALISE), créée en 1996, à l'initiative du Secours catholique a fusionné le 1^{er} juillet 2016 avec l'Association des Cités du Secours Catholique.(ACSC) présidée par Monsieur Jean-Louis LOIRAT, dont le siège se situe au 72, rue Orfila 75 020 Paris.

ALISE gère le service aux personnes en situation de précarité et d'exclusion, démunies de logement en leur assurant un hébergement temporaire ou d'urgence afin de se stabiliser à la fois sur le plan moral et administratif. Le service ALISE a une capacité d'accueil de 34 personnes, via 6 logements situés au 7 rue Davso – 13001 Marseille.

I - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Depuis 2013, le service ALISE privilégie l'accueil des femmes enceintes et de jeunes mères avec enfants de moins de 3 ans en coordination avec la Direction Enfance-Famille du Conseil départemental, Dans le cadre d'un projet spécifique intitulé « petite enfance », l'action de l'association sera d'initier un accompagnement social adapté dans le but d'instaurer une continuité de vie et d'acquérir ou de maintenir une autonomie. Les contrats d'hébergement sont de 4 mois renouvelables 2 fois. Au-delà de la prise en charge individuelle, les personnes doivent aussi s'engager dans les actions collectives mises en place par l'association (recherche de logement, d'emploi, action éducative budgétaire, prévention des impayés...)

Pour le présent exercice, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 11 550 € et sollicite une aide du Département de 10 000 € pour l'action spécifique « petite enfance ».

Autre financement : - Ressources propres : 1 550 €

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande, de fixer à 10 000 € pour l'exercice 2016, le montant de la subvention. En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente. .

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 10 000 € sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2016, programme 21008, imputation 65-51-6574, dont les crédits sont suffisants.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention aux Associations	65-51-6574	10 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 10 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association ACSC service ALISE, pour son projet d'action d'hébergement et d'accompagnement de femmes enceintes et jeunes mères avec enfants de moins de 3 ans ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de fonctionnement selon le modèle de convention type approuvé par délibération de la Commission Permanente n°122 du 27 Juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL